



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 FEVRIER 2020

Date de convocation :

20/02/2020

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

L'an deux mille vingt et le vingt-sept février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, Maurice CHANARD, **adjoints**, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Xavier BERAGUAS, Denis OLIVE, Bruno COSTA, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Naïma METLAINE, Cédric SANCHEZ, Catherine PALAU, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mmes Mrs Céline SALGUERO (à Claude AYMERICH), Sylvia OLIVE (à Jérôme PARRILLA), Géraldine MIR (à Françoise CRISTOFOL), pour voter en leur nom.

Étaient absentes : Mmes Mrs Philippe PIQUÉ, Fatiha TAHARASTE, Florence PERAMON

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2020/11 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA DRAC OCCITANIE POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE DE L'HOSPICE D'ILLE SUR TET \* CLASSE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES**

Le Maire rappelle les délibérations du 23 mai 2019 qui actaient la réalisation de la restauration de la chapelle de l'Hospice, édifice classé au titre des monuments historiques, avec demande de subventions à la DRAC sur les études préalables et les études architecturales, tout comme à la Région et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour la restauration totale de la chapelle.

Il s'agit désormais, suite aux résultats des études préalables et des études architecturales, de déposer la demande pour les travaux à la DRAC.

Les travaux consistent en la consolidation des structures de l'édifice tout en conservant les caractéristiques et en privilégiant la conservation des matériaux anciens, mais aussi en la restauration complète de la chapelle avec restauration des décors de la voûte après reprises structurelles (en option). Le programme global, pour la chapelle, s'élève à **851 068,73 € HT** de travaux (hors études et maîtrise d'œuvre).

Ce projet peut être soutenu par l'Etat (DRAC Occitanie), demandes déposées à la Région Occitanie et au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de restauration de la chapelle de l'Hospice, pour un montant de 851 068,73 € HT.

- **VALIDE** le plan de financement suivant :

DRAC OCCITANIE	40 %	340 427,49 €
Région Occitanie	8,6 %	82 741,41 €
Conseil Départemental des Pyr-Orientales	25 %	212 767,18 €
Autofinancement	25,28 %	215 132,65 €

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 27 février 2020  
**Le Maire, William BURGHOFFER**

  
**Le Maire,**  
**William BURGHOFFER**

